COMPTE RENDU VALANT PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU

CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 19 DECEMBRE 2019

Présents: Thierry LAGNEAU, Stéphane GARCIA, Sylviane FERRARO, Véronique MURZILLI, Dominique DESFOUR, Christelle PEPIN, Raymond PETIT, Fabienne THOMAS, Serge SOLER (présent de la délibération n°1 à la délibération n°16, donne procuration à Mireille PEREZ de la délibération n°17 à la délibération n°40), Christian RIOU (donne procuration à Raymond PETIT de la délibération n°1 à la délibération n°3, présent de la délibération n°4 à la délibération n°40), Jacques GRAU, Emmanuelle ROCA, Patricia COURTIER, Jean-François LAPORTE, Pascal DUPUY, Martine SIMONETTI, Thierry ROUX, Mireille PEREZ, Ronan PATURAUX, Amandine JACQUARD, Gérard GERENT, Gérard ENDERLIN, Carmen MATHIEU

Absents: Anne-Marie KOVACEVIC, Steven FERRARO, Vivian POINT excusé, Vincent JULLIEN excusé

Représentés par pouvoir : Alain MILON, Ingrid APPRIOU, Sandrine LAGNEAU, Valérie TORMO, Denis RENASSIA, Emilie CATILLON

A été nommée secrétaire de séance : Madame Amandine JACQUARD

Les Conseillers formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT, il a été procédé à la désignation d'une secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal, Madame Amandine JACQUARD ayant obtenu L'Unanimité des suffrages, a été désignée pour remplir les fonctions qu'elle a acceptées.

Approbation du procès-verbal du 14 novembre 2019
 Adopté à l'unanimité

ADMINISTRATION GENERALE

1. COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

- Rapporteur : Thierry LAGNEAU

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

PREND ACTE des décisions du maire

Adopté à l'unanimité

FINANCES ET BUDGETS

2. AVANCES SUR LES SUBVENTIONS 2020 (Commission des finances du 03/12/19) – Rapporteur : Mireille PEREZ Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

ACCORDE les avances sur subventions 2020 comme indiqué dans le tableau consultable à la direction des finances.

PRECISE que les crédits nécessaires seront repris au budget primitif principal 2020 sur les imputations listées dans ledit tableau.

Adopté à la majorité

4 ne prenant pas part au vote : (Thierry LAGNEAU, Raymond PETIT, Christian RIOU, Sandrine LAGNEAU)

3. SUBVENTIONS 2020 AUX COOPERATIVES SCOLAIRES POUR LES CLASSES TRANSPLANTEES

(Commission des finances du 03/12/19) - Rapporteur : Christelle PEPIN

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

<u>DEFINIT</u> le montant de subvention pouvant être alloué au titre de l'année scolaire 2019/2020 aux coopératives scolaires au titre des classes transplantées selon le tableau consultable à la Direction des finances.

PRECISE que l'attribution se fait sur un forfait de 5,20 € par enfant et par jour avec un supplément de 16 € par enfant en cas de classe de neige.

PRECISE que le montant de subvention correspondant à un montant plafond, les versements ne seront effectués par la commune qu'à réalisation effective des classes transplantées soit sur présentation par les coopératives de leurs justificatifs de séjour (hébergement et transporteurs).

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif principal 2020 sur l'imputation budgétaire 6574. Adopté à l'unanimité

4. SUBVENTIONS 2020 AUX COOPERATIVES SCOLAIRES POUR LES TRANSPORTS COLLECTIFS

(Commission des finances du 03/12/19) - Rapporteur : Christelle PEPIN

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

DEFINIT le montant de subvention pouvant être alloué au titre de l'année scolaire 2019/2020 aux coopératives scolaires au titre des transports scolaires hors classes transplantées selon le tableau consultable à la Direction des Finances;

PRECISE que l'attribution se fait sur un forfait de 25 € par classe majoré d'1,5 € par élève le montant ne pouvant pas être inférieur à 200 € pour les écoles Jean Jaurès, Sévigné élémentaire, Maillaude, Mourre de Sève, Pinède, Le Parc et Gérard

PRECISE que l'attribution se fait sur un forfait de 40 € par classe majoré de 2,5 € par élève le montant ne pouvant pas être inférieur à 200 € pour les écoles Elsa Triolet, Frédéric Mistral, Bécassières et Sévigné maternelle.

PRECISE que le montant de subvention correspondant à un montant plafond, les versements ne seront effectués par la commune qu'à réalisation effective des transports collectifs soit sur présentation par les coopératives de justificatifs des transporteurs.

<u>DIT</u> que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif principal 2020 sur l'imputation budgétaire 6574. Adopté à l'unanimité

5. ENREGISTREMENT COMPTABLE DES MISES A DISPOSITION DE PERSONNEL AUX ASSOCIATIONS

(Commission des finances du 03/12/19) - Rapporteur : Emmanuelle ROCA

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

VALIDE le tableau consultable à la direction des finances des mises à disposition de personnel aux associations pour 105 865,29 €:

PRECISE que ces mises à dispositions et la subvention complémentaire allouée seront inscrites dans la comptabilité communale 2019 par:

- L'émission de titres qui se fera sur le compte 70848,
- L'émission de mandats qui se fera sur le compte 6574.

Adopté à l'unanimité

6. OUVERTURE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2020 DE LA

COMMUNE (Commission des finances du 03/12/19) - Rapporteur : Stéphane GARCIA

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

ACCEPTE un montant d'anticipation au budget principal 2020 de 1 295 130,00 € hors crédits de paiement 2020.

AUTORISE l'inscription par anticipation au Budget principal 2020 des crédits d'investissements selon le tableau consultable à la direction des finances.

Adopté à l'unanimité

7. OUVERTURE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET ASSAINISSEMENT 2020

DE LA COMMUNE (Commission des finances du 03/12/19) - Rapporteur : Sylviane FERRARO

Après en avoir délibéré le conseil municipal,

ACCEPTE un montant d'anticipation au budget annexe de l'assainissement 2020 de 150 000.00 € hors crédits de paiement 2020.

AUTORISE l'inscription par anticipation au Budget annexe de l'assainissement 2020 des crédits d'investissements selon le tableau consultable à la direction des finances.

Adopté à l'unanimité

8. OUVERTURE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET ANNEXE DE LA

CUISINE CENTRALE 2020 DE LA COMMUNE (Commission des finances du 03/12/19) - Rapporteur : Christelle **PEPIN**

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

ACCEPTE un montant d'anticipation au budget annexe de la cuisine centrale 2020 de 6 000.00 €.

AUTORISE l'inscription par anticipation au Budget annexe de la cuisine centrale 2020 des crédits d'investissements selon le tableau consultable à la direction des finances.

Adopté à l'unanimité

9. OUVERTURE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET ANNEXE DU

TRANSPORT URBAIN 2020 DE LA COMMUNE (Commission des finances du 03/12/19) – Rapporteur : Emmanuelle

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

ACCEPTE un montant d'anticipation au budget annexe du transport urbain 2020 de 79 500.00 €.

<u>AUTORISE</u> l'inscription par anticipation au Budget annexe du transport urbain 2020 des crédits d'investissements selon le tableau consultable à la direction des finances.

Adopté à l'unanimité

10. APPLICATION FINANCIERE DE LA CONVENTION DE SERVICE ENTRE LA COMMUNE DE SORGUES ET LE CCAS DE LA VILLE DE SORGUES 2019 (Commission des finances du 03/12/19) – Rapporteur : Raymond PETIT

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

APPROUVE le montant total du concours dû par le CCAS à la ville de Sorgues au titre de l'application de la convention de service du 16 novembre 2018 au 15 novembre 2019 à 41 919 € selon le tableau consultable à la direction des finances.

ACCEPTE le versement d'une subvention complémentaire d'un montant de 41 919 € au CCAS.

<u>DIT</u> que les écritures sont enregistrées au budget principal 2019 de la commune par :

- L'émission d'un titre sur le compte 70873,
- L'émission d'un mandat sur le compte 657362.

Adopté à l'unanimité

11. COMPTE RENDU D'ACTIVITE 2018 DE LA CONCESSION DE DISTRIBUTION PUBLIQUE

<u>D'ELECTRICITE</u> (Commission des finances du 03/12/19) - Rapporteur : Sylviane FERRARO

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

PREND ACTE du compte rendu d'activité de l'exercice 2018 d'EDF et ENEDIS au titre de la concession de distribution publique d'électricité.

Acté à l'unanimité

12. COMPTE RENDU D'ACTIVITE 2018 DE LA CONCESSION DU SERVICE PUBLIC DU GAZ (Commission des

finances du 03/12/19) - Rapporteur : Sylviane FERRARO

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

<u>PREND ACTE</u> du compte rendu d'activité de l'exercice 2018 de GRDF sur la concession de distribution publique de gaz naturel.

Acté à l'unanimité

13. RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT 2018 ET RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT (Commission des finances du

03/12/19) - Rapporteur: Sylviane FERRARO

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

PREND ACTE du rapport annuel 2018 de SUEZ du service de l'assainissement et du rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement.

. Acté à l'unanimité

14. RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE 2018 DU SITTEU ET RAPPORT ANNUEL 2018 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (Commission des finances du 03/12/19) –

Rapporteur: Thierry LAGNEAU

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

<u>PREND ACTE</u> du rapport annuel d'activités 2018 du SITTEU et du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif 2018 du SITTEU.

Acté à l'unanimité

15. RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES DU SYNDICAT RHONE VENTOUX ET RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE DU SYNDICAT RHONE VENTOUX 2018

(Commission des finances du 03/12/19) - Rapporteur : Sylviane FERRARO

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

<u>PREND ACTE</u> du rapport annuel d'activités 2018 du Syndicat Rhône Ventoux et du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable du syndicat Rhône Ventoux.

Acté à l'unanimité

16. RAPPORT ANNUEL 2018 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE TRAITEMENT DES DECHETS DE LA CCSC ET RAPPORT ANNUEL SUR LE SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE

GESTION DES DECHETS 2018 DU SIDOMRA (Commission des finances du 03/12/19) – Rapporteur : Jacques GRAU Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

PREND ACTE du rapport 2018 sur le prix et la qualité du service public de traitement des déchets et du rapport annuel sur le service public de prévention et de gestion des déchets 2018 du SIDOMRA.

Acté à l'unanimité

17. RAPPORT D'ACTIVITES 2018 DE LA CCSC (Commission des finances du 03/12/19) - Rapporteur : Thierry LAGNEAU

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal,

PREND ACTE du rapport d'activités 2018 de la CCSC.

Acté à l'unanimité

18. COMPTES FINANCIERS 2018 DE GRAND AVIGNON RESIDENCES ET DE GRAND DELTA HABITAT

(Commission des finances du 03/12/19) - Rapporteur : Stéphane GARCIA

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal,

PREND ACTE des rapports financiers 2018 de Grand Avignon Résidences et de Grand Delta Habitat.

Acté à l'unanimité

19. AUTORISATIONS DE PROGRAMME / CREDITS DE PAIEMENT ET AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT / CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP ET AE/CP) (Commission des finances du 03/12/19) – Rapporteur : Patricia COURTIER

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

MODIFIE les Autorisations de Programme (AP), les Autorisations d'Engagement (AE) et la répartition des Crédits de Paiement (CP) telles que présentées dans les tableaux consultables à la direction des finances, CREE:

Sur le budget principal:

- d'une autorisation de programme pour la <u>maîtrise d'œuvre d'un projet pour la piscine, AP 2019/5,</u> pour un montant de 72 432 € réparti sur les exercices 2020,2021 et 2022.
- -d'une autorisation de programme pour <u>l'aménagement du square Gavaudan, AP2019/6,</u> pour un montant de 200 000 € réparti sur les exercices 2019 et 2020.
- d'une autorisation d'engagement pour <u>l'entretien des bâtiments communaux, menuiseries aluminium, PVC, vitrerie, AE2019/6</u>, pour un montant de 90 000 € réparti sur les exercices 2019 et 2020.
- -d'une autorisation d'engagement pour <u>l'entretien du Pôle culturel, sanisettes, bases sportives et groupes scolaires.</u> AE2019/7, pour un montant de 302 037,60 €
- d'une autorisation d'engagement pour <u>la fourniture d'électricité, AE2019/8</u>, pour un montant de 1 200 000 € reparti sur les exercices 2020, 2021 et 2022.
- d'une autorisation d'engagement pour <u>la location et l'entretien d'un robot pour la piscine, AE2019/9,</u> pour un montant de 12 500 € réparti sur les exercices 2020, 2021, 2022, 2023, 2024.

Sur le budget annexe de l'assainissement :

- -d'une autorisation de programme pour <u>les travaux d'assainissement eaux usées, AP2019/1,</u> pour un montant de 300 000 € réparti sur les exercices 2019 et 2020.
- -d'une autorisation de programme pour les <u>travaux de réhabilitation du centre ancien, AP2019/2,</u> pour un montant de 150 000 €.

Adopté à l'unanimité

20. DECISION MODIFICATIVE Nº4 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE (Commission des finances du 03/12/19) – Rapporteur : Stéphane GARCIA

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal,

APPROUVE la décision modificative n°4 du Budget principal de la commune voté le 22 Mars 2018 consultable à la direction des finances.

Adopté à l'unanimité

21. DECISION MODIFICATIVE N°3 DU BUDGET ANNEXE DE LA CUISINE CENTRALE (Commission des

finances du 03/12/19) - Rapporteur : Christelle PEPIN

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal,

APPROUVE la décision modificative n°3 du Budget annexe de la Cuisine Centrale consultable à la direction des finances. Adopté à l'unanimité

22. DECISION MODIFICATIVE N°4 DU BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT (Commission des finances du 03/12/19) – Rapporteur : Sylviane FERRARO

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal.

APPROUVE la décision modificative n°4 du Budget annexe de l'Assainissement consultable à la direction des finances. Adopté à l'unanimité

EDUCATION ET TEMPS PERSICOLAIRE

23. CONVENTION TRIENNALE DE FORFAIT COMMUNAL ASSOCIATION RUDOLF STEINER (Commission

éducation et temps périscolaire du 26/11/19) - Rapporteur : Christelle PEPIN

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal,

APPROUVE la convention triennale;

AUTORISE le Maire à la signer ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

24. CONVENTION TRIENNALE DE FORFAIT COMMUNAL OGEC MARIE RIVIER (Commission éducation et

temps périscolaire du 26/11/19) - Rapporteur : Christelle PEPIN

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal,

APPROUVE la convention triennale

AUTORISE le Maire à la signer ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité

25. CRITERES D'ATTRIBUTION DE LA BOURSE COMMUNALE (Commission éducation et temps périscolaire du 26/11/19) – Rapporteur : Mireille PEREZ

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal,

FIXE les critères d'attribution de la bourse communale ainsi qu'énoncé et fixe le montant pour 2019 à 190 € par dossier.

DIT que la dépense totale est prévue au Budget 2020 de la commune, fonction 200, Chapitre 67, article 6714.

AUTORISE le Maire à signer les pièces s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité

26. REMISE D'UN DICTIONNAIRE AUX ELEVES PASSANT EN 6E (Commission éducation et temps

périscolaire du 26/11/19) - Rapporteur : Martine SIMONETTI

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal,

OFFRE un dictionnaire à chaque élève passant en sixième.

DIT que les crédits correspondent au 020-67-6714-20 0 en 2020.

AUTORISE Monsieur le Maire à établir la liste des récipiendaires en relation avec l'éducation nationale au moment des décisions de passage en sixième en juin 2020.

AUTORISE le Maire à signer les pièces s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET HABITAT

27. CITE DES GRIFFONS: ACQUISITION D'UN LOGEMENT APPARTENANT AUX CONSORTS CHAREF

(Commission Aménagement du Territoire et Habitat du 05/12/19) – Rapporteur : Jean-François LAPORTE Après en avoir délibéré le Conseil Municipal,

<u>DECIDE</u> d'acquérir moyennant la somme totale de 14 450 € TTC le logement de la Cité des Griffons à Sorgues, appartenant aux consorts CHAREF, édifié sur les parcelles cadastrées section DV : 53, 47, 48 et BB 119, 24,

APPROUVE la promesse de vente concrétisant cet accord.

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier,

<u>DIT</u> que cette opération bénéficie des dispositions de l'article L1042 du Code Général des Impôts,

<u>DIT</u> que la Commune se charge des frais liés et nécessaires à la régularisation de la présente,

DIT que la présente acquisition sera régularisée par acte authentique devant notaire,

DIT que la dépense est inscrite au budget de la Commune fonction 8242, nature 2138.

Adopté à l'unanimité

28. SERVITUDE DE TREFONDS CONSENTIE A ENEDIS SUR LES PARCELLES COMMUNALES CC N° 57

ET 58 (Commission Aménagement du Territoire et Habitat du 05/12/19) – Rapporteur : Fabienne THOMAS Après en avoir délibéré le Conseil Municipal,

APPROUVE les conditions d'établissement de la servitude relative au passage de la ligne de distribution d'électricité et ses accessoires installés dans le sous-sol de la parcelle communale cadastrée section CC n° 57 et 58 sise Les Prairies du Jonquas, Allée Louis Métrat, ceci à titre gratuit.

AUTORISE le Maire à signer la convention de servitude de passage de la ligne et tous les actes y afférents,

PRECISE que tous les frais liés à l'établissement de l'acte authentique seront à la charge d'ENEDIS,

Adopté à l'unanimité

PROXIMITE ET COHESION / POLITIQUE DE LA VILLE

29. ADOPTION DE L'AVENANT AU CONTRAT DE VILLE DE LA COMMUNE DE SORGUES POUR LA PERIODE 2020-2022 (Commission Proximité et Cohésion/ Politique de la ville du 4 décembre 2019) – Rapporteur : Patricia COURTIER

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal,

APPROUVE l'avenant 2020-2022 du contrat de ville de la commune de Sorgues,

AUTORISE Monsieur le Maire à le signer ainsi que toutes les pièces y afférentes.

30. VERSEMENT DE LA SUBVENTION PAR LA COMMUNE DE SORGUES A L'ASSOCIATION « MISSION

LOCALE JEUNES GRAND AVIGNON » SOLDE 2019 ((Commission Proximité et Cohésion / politique de la ville du 4 décembre 2019) – Rapporteur : Fabienne THOMAS

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal,

<u>AUTORISE</u> le versement du solde de la subvention sollicitée au titre de l'année 2019, à savoir 23 373.22 € déduction faite de l'acompte 10 023.60 € déjà versé conformément à la convention.

<u>SOLLICITE</u> le versement des crédits pris sur les ouvertures disponibles au titre du budget principal de la Ville, sur le compte Service Proximité et Cohésion / Contrat de ville 520/65738.

Adopté à l'unanimité

31. AVENANT A LA CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LE FONCTIONNEMENT INTERCOMMUNAL DU RELAIS PARENTS ASSISTANTES MATERNELLES (RAM)

(Commission Proximité et cohésion/Politique de la ville du 5 décembre 2019) – Rapporteur : Patricia COURTIER Après en avoir délibéré le Conseil Municipal,

APPROUVE l'adoption de l'avenant à la convention de partenariat pour le fonctionnement intercommunal du Relais Parentes Assistantes Maternelles (RAM)

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention de partenariat pour le fonctionnement intercommunal du Relais Parents Assistantes Maternelles (RAM) entre Sorgues, Caderousse, Jonquières, Bédarrides, Châteauneuf du Pape ainsi que toutes les pièces afférentes.

Adopté à l'unanimité

VIE SPORTIVE

32. CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX PUBLICS MUNICIPAUX AVEC LES ASSOCIATIONS SPORTIVES DE LA VILLE DE SORGUES (Commission Vie Sportive du 02/12/19) – Rapporteur : Thierry ROUX

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal,

<u>APPROUVE</u> la mise à disposition de locaux publics municipaux avec les associations sportives de la ville de Sorgues <u>AUTORISE</u> Monsieur le Maire à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité

33. DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

POUR GITON JENNA-LYN

(Commission Vie Sportive du 02/12/19) - Rapporteur : Emmanuelle ROCA

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal,

ACCORDE la subvention exceptionnelle de 1000.00 euros à Mme GITON Jenna-Lyn pour sa participation au championnat du monde de HIP-HOP.

Adopté à l'unanimité

RESSOURCES HUMAINES

34. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN PERSONNEL MUNICIPAL A TITRE PERMANENT ET A TEMPS COMPLET AUPRÈS DE CAP SORGUES – Rapporteur : Thierry LAGNEAU

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal,

APPROUVE la convention de mises à disposition d'un fonctionnaire municipal, auprès de l'association CAP SORGUES de la ville de Sorgues.

AUTORISE Monsieur le Maire à la signer ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité

35. LA CREATION DE CONTRATS NON PERMANENTS

(EN APPLICATION DE L'ARTICLE 3 1°) DE LA LOI N° 84-53 DU 26/01/1984 : CONTRAT D'UNE DUREE MAXIMALE DE 12 MOIS COMPTE TENU DES RENOUVELLEMENTS PENDANT UNE MEME PERIODE DE 18 MOIS CONSECUTIFS) – Rapporteur : Thierry LAGNEAU

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal,

DECIDE:

- De créer :
- 4 emplois d'adjoint administratif à temps complet du 6/01/2020 au 29/02/2020.
- 2 emplois d'adjoint technique à 17h30 sur une période d'un an à compter du 1/01/2020
- que la rémunération est fixée sur la base des grilles indiciaires des grades d'adjoint administratif (recensement) et d'adjoint technique (entretien),
- que les dispositions de la présente délibération prendront effet au plus tôt à la date de la transmission de la délibération au contrôle de légalité.
- Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévues à cet effet au budget.

36. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS THEORIQUES DU PERSONNEL COMMUNAL -

Rapporteur: Thierry LAGNEAU

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal,

Décide de modifier le tableau des effectifs du personnel communal par les :

- Création d'un poste d'adjoint technique à 31h30
- Création d'un poste d'adjoint d'animation à 28h
- Création d'un poste d'ATSEM principal de 1ère classe à 31h30

Et à compter du 1er janvier 2020 :

- Suppression d'un poste d'attaché principal
- Suppression d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe
- Suppression d'un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe à 24h30
- Suppression de cinq postes d'adjoint administratif
- Suppression d'un poste d'éducatrice de jeunes enfants de 1ère classe
- Suppression d'un poste d'animateur principal de 2ème classe
- Suppression d'un poste de technicien principal de 2ème classe
- Suppression d'un poste d'animateur
- Suppression de trois postes d'adjoint d'animation
- Suppression d'un poste d'adjoint d'animation à 32h12
- Suppression d'un poste d'assistant de conservation du patrimoine
- Suppression de deux postes d'adjoint du patrimoine
- Suppression d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe
- Suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à 32h12
- Suppression de deux postes d'adjoint technique principal de 2ème classe à 31h30
- Suppression de deux postes d'adjoint technique principal de 2ème classe
- Suppression de trois postes d'adjoint technique
- Suppression d'un poste d'adjoint technique à 17h30
- Suppression d'un poste d'adjoint technique à 24h30
- Suppression de quatre postes d'agent de maîtrise
- Suppression d'un poste d'ATSEM principal de 1ère classe
- Suppression d'un poste d'ATSEM principal de 2ème classe à 31h30
- Suppression d'un poste d'auxiliaire principal de 1ère classe
- Suppression de deux postes d'auxiliaire principal de 2ème classe
- Suppression de cinq postes de gardien-brigadier de police municipale
- Suppression d'un poste d'éducateur principal de l'été classe

Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de postes créés seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Adopté à l'unanimité

DIVERS

37. DEROGATIONS AU REPOS DOMINICAL POUR LES COMMERCES DE DETAIL POUR L'ANNEE 2020 -

Rapporteur: Thierry LAGNEAU

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal,

DONNE un avis favorable aux dates et au nombre de dimanches concernés par la dérogation au repos dominical pour les commerces de détail pour l'année 2020 proposés par le Maire, à savoir les dimanches suivants :

- 12 janvier, 28 juin, 6 septembre, 29 novembre, 6, 13, 20 et 27 décembre 2020

Adopté à l'unanimité

38. CEREMONIE DES VOEUX DU MAIRE AUX PERSONNELS LE 09/01/2020 : ORGANISATION D'UN TIRAGE AU SORT ET REMISE D'UN BON D'ACHAT AU GAGNANT — Rapporteur : Thierry LAGNEAU Après en avoir délibéré le Conseil Municipal,

AUTORISE l'organisation du tirage au sort pour la cérémonie des vœux du Maire aux personnels le 09/01/2020.

<u>AUTORISE</u> Monsieur le Maire à remettre au gagnant le soir de la cérémonie un bon d'achat d'une valeur de 700 Euros et à signer les pièces s'y rapportant.

DIT que les crédits d'un montant de 700 € seront prévus au budget principal 2019 de la commune

39. ETUDES ET TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU PONT SUSPENDU DES ARMÉNIERS POUR LA VIARHÔNA SUR LA COMMUNES DE SORGUES – CONVENTION DE CO MAITRISE D'OUVRAGE AVEC LE DEPARTEMENT DE VAUCLUSE – Rapporteur : Thierry LAGNEAU

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal,

APPROUVE la convention de co-maîtrise d'ouvrage entre la Commune de Sorgues et le Département de Vaucluse

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de co-maîtrise d'ouvrage

DIT que les dépenses et les recettes correspondantes seront inscrites au budget de la commune

Adopté à l'unanimité

40. ORGANISATION D'UN DEPART D'ETAPE DU PARIS-NICE 2020 – Rapporteur : Thierry LAGNEAU

En préambule, Monsieur le Maire précise que l'organisation de cet événement sur Sorgues est due à la défaillance d'une commune vauclusienne pressentie pour ce départ.

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE de l'organisation de cet évènement.

Adopté à l'unanimité

Sorgues 1-24/12/19 Le Majre

Thiery LAGNEAU